



Sainte-Anne
de-Bellevue

VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 JANVIER 2014 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION POUR LES ANNÉES 2014-2015-2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 janvier 2014 du conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Centre Harpell, situé au 60 rue St-Pierre. Lors de cette séance, sont présents :

- Madame le Maire, Paola Hawa;
- Mesdames les conseillères Dana Chevalier et Andrée Deschamps;
- Messieurs les conseillers Ryan Young, Daniel Boyer, Yvan Labelle et Michel Boudreault;

Le directeur général, Monsieur Martin Bonhomme.

- Absence : Monsieur le conseiller Yvan Labelle.

Madame le Maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance.

Me Lucie Gendron, greffière, agit comme secrétaire de la présente séance.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

01-026-14 Ouverture de la séance

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Andrée Deschamps

D'ouvrir la séance extraordinaire du 29 janvier 2014. Il est 18 h 36.

Adoptée à l'unanimité.

01-027-14 Ordre du jour

Il est proposé par Michel Boudreault
Appuyé par Daniel Boyer

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous :

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

01-026-14 Ouverture de la séance

01-027-14 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes sur les sujets traités à l'ordre du jour

3. Finances

01-028-14 Adoption du programme triennal des immobilisations pour les années 2014-2015-2016

4. Dépôt de documents

5. Levée de la séance

01-029-14 Levée de la séance extraordinaire

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES SUR LES SUJETS TRAITÉS À L'ORDRE DU JOUR

La période de questions est ouverte à 18h36 et close immédiatement puisqu'il n'y a aucune question des personnes présentes dans la salle.

3. FINANCES

01-028-14 Adoption du programme triennal des immobilisations pour les années 2014-2015-2016
--

ATTENDU QUE l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit, entre autre, que le conseil doit préparer et adopter le programme des immobilisations de la Ville pour les trois années financières subséquentes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Andrée Deschamps
Appuyé par Michel Boudreault

D'adopter le programme triennal des immobilisations pour l'année 2014, 2015 et 2016, dont copie est jointe en annexe « A ».

De publier un document explicatif du programme au lieu de le distribuer à chacune des adresses du territoire de la Ville, comme le permet l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'autoriser la dépense et le paiement de la publication ci-dessus dans le journal local Cités Nouvelles pour un montant maximal de 1 000 \$ à même le poste budgétaire numéro 02-140-00-341 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité

4. DÉPÔT DE DOCUMENTS

La greffière dépose :

- **Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont l'original est joint en annexe « B »;**
- **Le certificat de publication de l'avis public concernant l'adoption du programme triennal d'immobilisation 2014-2015-2016 dont l'original est jointe en annexe « C » conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.**

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

01-029-14 Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Andrée Deschamps

De lever la présente séance extraordinaire. Il est 18h37.

Adoptée à l'unanimité.

Paola Hawa
Maire

M^e Lucie Gendron
Greffière

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-100-9095